



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 20 février 2025 à la maison communale à 20 heures.

Le 12 février 2025.

La Directrice générale,
B.MAHY



Le Bourgmestre
JM DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport article L1122-23 du CDLD.
2. Dotation à la zone de police pour 2025.
3. Subsidies communaux pour 2025.
4. Budget communal 2025.
5. Vente ex-Poste rue des Combattants.
6. Ratification arrêtés de police.

HUIS-CLOS :

7. Ratification désignations maîtres d'éducation physique/psychomotricité temporaires.